



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 septembre 2019 à 19 h
Serres municipales (7000, boulevard LaSalle)**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Josée Parent, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Véronique Tremblay, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Julien Lauzon, directeur d'arrondissement
Monsieur Stéphane Bernaquez, directeur de l'aménagement urbain et des services
aux entreprises
Monsieur Jean Cardin, directeur direction adjointe des projets d'infrastructure
et du génie municipal
Monsieur Martin Roberge, directeur des travaux publics
Madame Annick Duchesne, directrice du bureau d'arrondissement par intérim et
secrétaire substitut
Madame Diane Garand, secrétaire d'arrondissement par intérim
Madame Diane Vallée, directrice de projet

CA19 21 0187

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 3 septembre 2019 avec le retrait du dossier inscrit en 30.07 et ajout d'une résolution concernant un mandat aux affaires juridiques.

10.01

CA19 21 0188

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 juin 2019

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 juin 2019 soit par les présentes approuvé, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.02

CA19 21 0189

Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun et la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 8 mai 2018 et le 7 mai 2019, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, pour la même période, lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. (1196360009)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. De prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun.
2. De décréter que ledit rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement.
3. De déposer la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 8 mai 2018 et le 7 mai 2019, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

10.03 1196360009

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions débute à 19 h 10 pour se terminer à 21 h 55; 22 personnes sont entendues.

1. Dépôt, par Mme Ève Sabourin d'une pétition contre le retrait de 275 cases de stationnement, rue de Verdun.

COMMUNICATION DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Les conseillers qui le souhaitent s'expriment sur les sujets de leur choix.

À 21h , le maire Jean-François Parenteau indique la suspension de la séance.

À 21 h 10, la séance reprend.

CA19 21 0190**Résolution en faveur d'une passerelle piétonne et cycliste entre l'Île des Sœurs et Verdun et sollicitant l'appui de l'ensemble des acteurs gouvernementaux**

Considérant que l'arrondissement de Verdun est composé de deux secteurs géographiques, séparés par le fleuve St-Laurent, soit l'île des Soeurs et la partie située sur l'île de Montréal, ci-nommée Terre-ferme;

Considérant que, dès 1967, le Plan directeur de la Ville de Verdun prévoyait un pont local entre la Terre-ferme et l'île des Soeurs, dans l'axe central Galt - Marguerite-Bourgeoys;

Considérant que seuls deux accès autoroutiers relient l'île des Soeurs à l'île de Montréal et que, dans les deux cas, aucun ne mène directement au coeur commercial et institutionnel de Verdun;

Considérant que plusieurs infrastructures culturelles, sportives et récréatives sont situées du côté de la Terre-ferme et que l'arrondissement souhaite y consolider son pôle culturel et sportif autour de l'Auditorium et de la plage urbaine de Verdun, près de la rue Galt, point le plus central de l'arrondissement;

Considérant qu'une passerelle au-dessus du fleuve dans l'axe Galt - Marguerite-Bourgeoys permettrait aux résidents du quartier de L'Île-des-Soeurs de rejoindre rapidement la station de métro De l'Église, l'Hôpital de Verdun, l'Auditorium, la plage ainsi que les centaines de commerces et services se trouvant sur la rue Wellington ou à proximité;

Considérant qu'un lien au-dessus du fleuve dans l'axe Galt - Marguerite-Bourgeoys permettrait aux résidents de la Terre-ferme de rejoindre rapidement le Boisé Saint-Paul, les centres communautaires La Station et Elgar, le Parc Adrien-D.-Archambault, la future station Île-des-Soeurs du Réseau express métropolitain (REM), ainsi que de futures infrastructures collectives;

Considérant qu'une passerelle au-dessus du fleuve dans l'axe Galt - Marguerite-Bourgeoys dédiée à l'usage exclusif des piétons et des cyclistes encouragerait le transport actif auprès des résidents de L'Île-des-Soeurs et de la Terre-ferme, dont la part modale est en pleine croissance dans l'arrondissement;

Considérant qu'un lien supplémentaire entre L'Île-des-Soeurs et le pôle récréosportif de l'arrondissement permettrait de renforcer le sentiment d'appartenance entre les deux quartiers, tout en améliorant la fluidité et les temps de parcours des déplacements internes;

Considérant l'importance de minimiser l'impact qu'aurait l'aménagement de toute infrastructure de transport reliant L'Île-des-Soeurs à la Terre-ferme sur l'environnement naturel des berges et les vues sur le fleuve;

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement de Verdun affirme sa volonté de construire une passerelle dédiée exclusivement au transport actif dans l'axe Galt – Marguerite-Bourgeoys;

Que le conseil d'arrondissement de Verdun sollicite l'appui des différents paliers de gouvernement à ce projet de passerelle;

Que le conseil d'arrondissement de Verdun mandate ses services afin de réaliser, en collaboration avec la ville-centre, les analyses techniques et financières ainsi que les études préliminaires à ce projet de passerelle, et ce, d'ici 2021.

10.06

CA19 21 0191

Autoriser une dépense maximale de 91 029,16 \$ pour la location de remorques avec opérateurs, pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2020 et accorder à cette fin un contrat aux firmes Sauver remorquage Ludos Auto inc. et Remorquage Marco enr. aux prix et aux conditions de leurs soumissions. Renouvellement de contrat. Appel d'offres public # 18-17242 - 2 soumissionnaires.

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense maximale de 91 029,16 \$, taxes incluses, pour la location de remorques avec opérateurs pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2020;
2. D'accorder un contrat à Sauver remorquage Ludos Auto inc. au montant de 43 764,08 \$, pour la location de deux (2) remorques avec opérateur, pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2020, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public no. 18-17242;
3. D'accorder un contrat à Remorquage Marco enr. au montant de 47 265,07 \$, pour la location de deux (2) remorques avec opérateur, pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2020, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public no. 18-17242;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement jusqu'au 31 décembre 2019. Le Service de la concertation des arrondissements assumera la dépenses à partir du 1er janvier 2020.

20.01 1192198004

CA19 21 0192

Rejet des soumissions reçues dans le cadre de l'acquisition de services professionnels pour l'étude géotechnique et évaluation environnementale - Diverses rues dans l'arrondissement de Verdun - Appel d'offres public S19-014 (3 soumissionnaires). (1196459003)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De rejeter les soumissions déposées pour l'acquisition de services professionnels pour l'étude géotechnique et évaluation environnementale - Diverses rues dans l'arrondissement de Verdun. Appel d'offres public S19-014 - Trois (3) soumissionnaires.

20.02 1196459003

CA19 21 0193

Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme Mana (Maison d'accueil des nouveaux arrivants Île-des-Soeurs), et ce, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes. (1194637011)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme Mana (Maison d'accueil des nouveaux arrivants Île-des-Soeurs), et ce, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;
- D'imputer cette dépense selon les informations inscrites au sommaire décisionnel.

20.03 1194637011

CA19 21 0194

Accorder une contribution financière de 54 800 \$, non taxable, à l'organisme Action Prévention Verdun pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun, et ce, pour l'année 2019. (1192586006)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'accorder une contribution financière de 54 800 \$, non taxable, à l'organisme Action Prévention Verdun pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun, et ce, pour l'année 2019;
- D'imputer la dépense selon les informations inscrites au sommaire décisionnel.

20.04 1192586006

CA19 21 0195

Accorder une contribution financière de 12 500 \$, non taxable, à l'organisme Action Prévention Verdun pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine en ajout à la contribution de base accordée par l'arrondissement de Verdun. Approuver le projet de convention à intervenir entre Action Prévention Verdun et l'arrondissement de Verdun, pour 2019. (1192586007)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'accorder une contribution financière de 12 500 \$, non taxable, à l'organisme Action Prévention Verdun pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine en ajout à la contribution de base accordée par l'arrondissement de Verdun;
- D'approuver le projet de convention à intervenir entre Action Prévention Verdun et la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et ce, pour l'année 2019;
- De mandater madame Nicole Ollivier, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

20.05 1192586007

CA19 21 0196

Dépôt des rapports budgétaires, pour les périodes de juin et juillet 2019. (1197148016)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période de juin et juillet 2019 par la Division des ressources financières, et ce, à titre informatif.

30.01 1197148016

CA19 21 0197

Dépôt des listes de virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations pour les périodes de juin et juillet 2019. (1197148018)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt pour information des virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations (PTI) pour la période de juin et juillet 2019.

30.02 1197148018

CA19 21 0198

Dépôt des listes de bons de commande approuvés ainsi que des listes de factures non associées à un bon de commande pour les périodes de juin et juillet 2019. (1197148017)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des listes des bons de commande approuvés ainsi que les listes des factures non associées à un bon de commande pour la période de juin et juillet 2019.

30.03 1197148017

CA19 21 0199

Dépôt de la liste des décisions déléguées prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), pour la période du 1^{er} au 30 juin 2019. (1190357011)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De déposer, pour information, la liste des décisions déléguées, prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), pour la période du 1^{er} au 30 juin 2019, en vertu du Règlement RCA17 210005 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (RCA17 210005) », tel qu'amendé.

30.04 1190357011

CA19 21 0200

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2019 en date du 30 juin 2019 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2019 comparé avec celui du 30 juin 2018. (1196360008)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2019 en date du 30 juin 2019 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2019 comparé avec celui du 30 juin 2018.

30.05 1196360008

CA19 21 0201

Autoriser la directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'aide financière auprès de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures pour le projet de réfection des terrains de tennis aux parcs Elgar, Wilson et Woodland. (1198447001)

VU la résolution CE19 0409;

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère aux objectifs et modalités du Programme des installations sportives extérieures (PISE);

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser la directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Verdun à déposer une demande d'aide financière auprès de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures, pour le projet de réfection des terrains de tennis pour les parcs Elgar, Wilson et Woodland;

De confirmer la participation financière de l'arrondissement au projet et d'assumer les frais d'exploitation et d'entretien;

D'autoriser la directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tout engagement relatif à cette demande, et ce, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Verdun.

30.06 1198447001

CA19 21 0202

Mandater le service des Affaires juridiques de la Ville de Montréal pour qu'il entame contre le Golf exécutif Montréal (6358098 CANADA INC.) les procédures judiciaires appropriées afin de faire cesser les nuisances reliées aux lumières du golf. (1196960003)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De mandater le service des affaires juridiques de la Ville de Montréal afin qu'elle entame contre le Golf exécutif Montréal (6358098 CANADA INC.) les procédures judiciaires appropriées afin de faire cesser les nuisances reliées aux lumières du golf.

30.08 1196960003

CA19 21 0203

Mandater le service des affaires juridiques de la Ville de Montréal afin de représenter l'arrondissement et agir à l'égard de l'avis d'arbitrage reçu

CONSIDÉRANT l'inscription à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement du 3 septembre 2019 ayant été rendu publique le 29 août 2019 d'une motion mandatant le service des affaires juridiques de la Ville de Montréal afin qu'elle entame des procédures judiciaires appropriées menant à la cessation de leur bail;

CONSIDÉRANT l'avis d'arbitrage reçu vendredi le 30 août 2019 par le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal ;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal afin de représenter l'arrondissement et agir à l'égard de l'avis d'arbitrage reçu.

30.09

CA19 21 0204

Demande de dérogation mineure pour permettre le morcellement du lot 1 938 979 (733, rue Woodland) en deux lots distincts et la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial sur le lot projeté 6 317 425. (1198188004)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure pour morceler le lot 1 938 979 et de permettre, malgré les normes prescrites à la section « terrain » et à la section « bâtiment » de la grille de zonage de la zone H01-68, le morcellement du lot 1 938 979 en deux lots distincts et la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial sur le lot projeté 6 317 425.

40.01 1198188004

CA19 21 0205

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial, au 729, rue Woodland (lot projeté 6 317 425). (1193203014)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver, conformément à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage n° 1700 tel qu'amendé, les plans, les élévations et la coupe, pages A-100 à A-102, A-200 et A-201; préparés par Murray Frankel, architecte, déposés, estampillés et datés du 19 août 2019 par la Division de l'urbanisme, accompagnant la demande de permis permettant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial, au 729, rue Woodland (lot projeté 6 317 425).

40.02 1193203014

CA19 21 0206

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois logements, aux 3150 à 3154, boulevard LaSalle (lot 1 729 125). (1193203013)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver, conformément à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage n° 1700 tel qu'amendé, les plans, les élévations et les coupes, pages 01 et 03 à 12; préparés par Maxime Riopel, architecte (CARTA architecte + Designer), déposés, estampillés et datés du 14 août 2019 par la Division de l'urbanisme, accompagnant la demande de permis permettant la construction d'un bâtiment résidentiel de trois logements, aux 3150-3154, boulevard LaSalle (lot 1 729 125).

40.03 1193203013

CA19 21 0207

Avis de motion et adoption du premier projet - Projet de règlement de zonage 1700-122 modifiant le Règlement de zonage no 1700 de l'arrondissement de Verdun afin d'y ajouter des revêtements autorisés pour les bâtiments occupés par un usage du groupes d'usages « Équipement collectif ». (1195291006)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre L'Heureux de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage no 1700 tel qu'amendé, de façon à :

-Permettre l'ajout de revêtements autorisés pour les bâtiments occupés par un usage du groupe d'usages « Équipement collectif », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.04 1195291006

CA19 21 0208

Adoption - Règlement autorisant l'occupation du rez-de-chaussée et de l'étage du bâtiment situé au 5171, rue de Verdun à des fins de garderie. (1195291001)

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant l'occupation du rez-de-chaussée et de l'étage du bâtiment situé au 5171, rue de Verdun à des fins de garderie, à la séance du conseil d'arrondissement du 25 juin 2019, par sa résolution CA19 210179;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé: « Règlement autorisant l'occupation du rez-de-chaussée et de l'étage du bâtiment situé au 5171, rue de Verdun à des fins de garderie » ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance et qu'aucun changement n'y a été apporté ;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel ;

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le Règlement RCA19 210004 intitulé : « Règlement autorisant l'occupation du rez-de-chaussée et de l'étage du bâtiment situé au 5171, rue de Verdun à des fins de garderie ».

40.05 1195291001

CA19 21 0209

Édicter une ordonnance pour réaliser une murale sur le mur latéral du bâtiment résidentiel sis au 4560, boulevard LaSalle et octroyer un soutien financier de 17 500 \$, non récurrent, à l'organisme Kolab. (1192959002)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement RCA13 210003 interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffitis, une ordonnance relative à la réalisation d'une murale sur le mur latéral du bâtiment résidentiel sis au 4560, boulevard LaSalle et d'octroyer un soutien financier de 17 500 \$, non récurrent, à l'organisme Kolab dans le cadre de ce projet.

40.06 1192959002

CA19 21 0210

Ordonnances relatives à divers événements publics. (1198447002)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'approuver la dérogation quant à la tarification;
- D'approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement;
- D'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics mentionnés en pièce jointe.

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA18 210003) et son annexe C;
- Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);
- Règlement sur la circulation et le stationnement RCA06 210012.

40.07 1198447002

CA19 21 0211

Dépôt du compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour la séance tenue le 11 juin 2019. (1190357012)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De déposer, pour information, le compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour la séance tenue le 11 juin 2019, à l'arrondissement de Verdun.

60.01 1190357012

CA19 21 0212

Déposer le Bilan de l'année 2018 de la Politique d'achat local de l'arrondissement de Verdun

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De déposer le Bilan de l'année 2018 de la Politique d'achat local de l'arrondissement de Verdun.

60.02 1196811009

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les personnes qui demandent à se faire entendre sont entendues.

70.01

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le maire Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

que la séance soit levée à 21 h 26.

70.02

JEAN-FRANÇOIS PARENTEAU
MAIRE D'ARRONDISSEMENT

DIANE GARAND
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
PAR INTÉRIM

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1 octobre 2019.